

V.
GRANDS CONSERVATOIRES BELGES.

Je considère ces établissements, Monsieur le Ministre, comme de véritables universités. L'Europe entière connaît et proclame leur valeur. Tout ce qui contribuera, à l'accroître encore, peut être, je le pense, légitimement proposé.

Je n'ai à parler que des cours supérieurs destinés aux élèves qui briguent le diplôme final de leurs études.

Lauréats des classes de perfectionnement pour les instruments.—Dans plusieurs Conservatoires italiens il existe, comme je l'ai établi dans la première partie de mon rapport, des classes spéciales de composition pour les élèves destinés à la virtuosité. Un violoniste peut devenir, un jour compositeur de concertos ou de quatuors, chef d'orchestre d'un théâtre ou d'une société symphonique ; il aura donc à lire et à vérifier de grandes partitions. Il faut qu'il sache composer, élémentairement du moins.—S'il se met à étudier le contrepoint au moment de produire des œuvres, ou de vérifier les productions d'autrui, il commence trop tard et se dégoûte bientôt des études sérieuses.

Je puis en dire autant des clarinettes et des flûtistes pour les orchestres d'harmonie, des bugles solo et des cornets à piston, pour les musiques de fanfares, en un mot, de tous ceux qui se destinent soit à diriger des ensembles, soit à écrire.

Un organiste qui ne connaît pas le contrepoint d'église, qui ignore les divers systèmes de plain-chant, qui n'a appris ni la prosodie, ni l'accentuation de la langue latine, est nécessairement incomplet dans sa partie.

Le violoncelliste et le contre-bassiste doivent avoir des notions de basse-continue.

Je pense donc, Monsieur le Ministre, que, comme en Italie, des cours spéciaux créés pour compléter l'éducation des futurs Chefs de pupitre, des Directeurs, des virtuoses, rendraient de véritables services.

Nous avons, en Belgique, d'excellentes classes d'*Harmonie pratique*, mais il faudrait encore un cours de *composition pratique*, de lecture, de révision, de correction et de développement complémentaire des partitions.

Nos petits chefs d'orchestre de province qui n'ont pas le temps de faire de longues études, en retireraient grand profit.

Lauréat des classes de perfectionnement du chant.—Puisqu'il y a trois grandes écoles de chant qui se partagent le monde musical, l'école italienne, l'école française, l'école allemande, je répéterai ce que j'ai dit sous la rubrique VILLE DE MILAN : nos premiers Conservatoires mériteraient d'avoir dans le personnel de leur corps enseignant, outre nos bons professeurs belges, des titulaires appartenant aux trois nationalités que je viens de citer.

Les élèves, d'après leurs aptitudes et un peu aussi d'après leur origine, flamande ou wallonne, seraient répartis dans ces différents cours.

En attendant que ce principe puisse être appliqué, nos lauréats du prix d'excellence de chant devraient pouvoir voyager, pendant quelque temps, aux frais de l'Etat, pour comparer, sur les lieux, les maîtres et les systèmes.

Je demanderai aussi que, comme en Italie, l'étude de la prosodie latine ne soit pas négligée. Il n'est pas de chanteur qui ne se trouve un jour, dans le cas d'interpréter des chefs-d'œuvre de musique sacrée.

Lauréats du grand prix dit de Rome.—Pour l'éducation complète de ces jeunes gens, il faudrait absolument, Monsieur le Ministre, que l'Etat s'imposât encore quelques sacrifices.

Je vais préciser mes idées, mais, avant tout, je dois déclarer que je ne fais aucune allusion aux hommes distingués qui sont de nos anciens prix de Rome et dont la Belgique a le droit d'être fière aujourd'hui. Au contraire, une réflexion m'a maintes fois frappé, c'est que plusieurs de ces artistes s'étaient acquis une grande instruction scientifique et littéraire sans que l'Etat leur en ait donné le moyen. Pour parvenir à la science proprement dite ils avaient été complètement abandonnés à eux-mêmes.

En Italie, tous les grands Conservatoires visent à un but principal, dans la fixation des conditions pour l'obtention du diplôme de la *Maestria*, c'est de créer, non seulement des musiciens, mais des artistes.

En réalité, les sept arts libéraux ont des principes communs. Les lois du beau sont éternelles. De là, pour le musicien, nécessité d'étudier l'*Esthétique*.

Mais si le beau est immuable en soi, ses applications varient d'après les temps et les lieux. D'où résulte l'obligation de connaître l'*Histoire de l'Art*.

Cette histoire n'est pas indépendante de celle de l'humanité. Voilà pourquoi, en Italie, le jeune maestro, doit prouver aussi qu'il connaît l'*Histoire universelle*.

D'autre part, le mouvement artistique est inséparable de celui de la littérature. Les Conservatoires italiens exigent la connaissance de la *Littérature italienne*, de la *Littérature française*, de la *Géographie politique*.

Enfin, l'art musical, pris isolément, a des affinités nombreuses d'origine, de nature et d'histoire, avec le chant liturgique. Nécessité donc de connaître la *langue latine*. Même pour bien comprendre les modes du plain-chant, faudrait-il posséder les premiers rudiments du grec.

Il va de soi que le compositeur musicien qui a étudié ces différentes parties de l'enseignement général, aura un plus large horizon dans les idées ; il saura rattacher son art à tout ce qui émane de l'activité intellectuelle et pourra peindre plus vigoureusement les caractères et les situations.

Qu'il me soit permis ici, Monsieur le Ministre, de rappeler, en confirmation de ce que je viens de dire, le nom d'un jeune lauréat du prix de Rome, brillant, plein d'espérances, enlevé à l'art national à la fleur de l'âge.

M. De Mol vint me voir à Louvain peu de jours après son triomphe. Il me dit : " Me voici honoré d'une grande distinction. Je comprends les devoirs qu'elle m'impose, mais je sens que mon éducation littéraire et scientifique est incomplète. Ne pourrais-je pas obtenir du Gouvernement que le subside octroyé pour ma première année de voyage serve à payer des professeurs particuliers d'histoire, de littérature, de langue latine ? "

J'allais prendre la respectueuse liberté d'appuyer, auprès de vous, Monsieur le Ministre, cette requête si sage et si intelligente, lorsque M. De Mol se décida à la différer d'une année. Il partit. A peine arrivé à